

NETTOPUR[®]

Fiche de Données de Sécurité

Document établi conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020, modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Dénomination	NETTOPUR [®]
Type	Mélange
Usage	Professionnel B2B exclusif
Version	3.1 — Mai 2026

WASSO ENVIRONNEMENT

8 rue Jacquard — 69680 Chassieu — France
Tél. +33 (0)4 30 55 05 86
contact@wasso-environnement.com
www.nettopur.com

1 — Identification du mélange et de la société / de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : NETTOPUR®

Type de produit : Mélange

Code UFI : Non applicable. Le mélange n'étant pas classé dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), il n'entre pas dans le champ d'application de l'annexe VIII de ce règlement (notification harmonisée PCN). Aucun code UFI n'est requis.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Usage professionnel (B2B) : mélange destiné au traitement des taches et odeurs d'origine urinaire sur surfaces dures et textiles, en environnement professionnel.

Secteurs d'application : logements sociaux, aires d'autoroute, centres commerciaux, cliniques, EHPAD, entreprises de propreté, hôtels, syndicats de copropriété.

Statut réglementaire : NETTOPUR® est un produit nettoyant biologique professionnel. Il ne fait l'objet d'aucune revendication biocide au sens du règlement (UE) n° 528/2012. Son action repose sur la dégradation enzymatique et bactérienne des résidus organiques responsables des nuisances olfactives et tachantes. Le produit n'est pas destiné à détruire, repousser ou rendre inoffensif des organismes nuisibles.

Utilisations déconseillées : ne pas utiliser sur des surfaces en contact direct avec des denrées alimentaires. Ne pas mélanger avec des produits chlorés ou avec des désinfectants chimiques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wasso Environnement

8 rue Jacquard — 69680 Chassieu — France

Tél. : +33 (0)4 30 55 05 86

Courriel : contact@wasso-environnement.com

Site internet : www.nettopur.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

☎ **Urgence 24h/24**

+33 (0)1 45 42 59 59 — INRS / ORFILA — Centres antipoison

2 — Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Définition du produit : Mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

✓ **Mélange non classé dangereux**

Sur la base des données disponibles pour ses composants et de leurs concentrations respectives, le mélange ne satisfait pas aux critères de classification du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Les précautions d'usage à observer sont mentionnées à la section 2.2 et aux sections 7 et 8.

2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), aucun élément d'étiquetage de danger (pictogramme, mention d'avertissement, mention de danger ou conseil de prudence obligatoire) n'est requis pour ce mélange.

Recommandations d'usage : éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains après manipulation.

2.3 Autres dangers — Perturbateurs endocriniens et substances PBT / vPvB

Le mélange ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC) à une concentration $\geq 0,1$ % figurant sur la liste candidate publiée par l'ECHA au titre de l'article 57 du règlement REACH.

Le mélange ne satisfait pas aux critères PBT ni vPvB définis à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Propriétés perturbatrices endocriniennes : aucune substance contenue dans le mélange n'est identifiée comme perturbateur endocrinien au sens du règlement délégué (UE) 2017/2100.

3 — Composition / Informations sur les composants

Mélange. Composition communiquée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Certains composants font l'objet d'une confidentialité commerciale dans les conditions prévues par l'article 10 du règlement (UE) 2020/878.

Composant	N° CAS / N° REACH	Conc. [% m/m]	Classification CLP (CE) 1272/2008	LCS / Facteur M / ETA
Eau	7732-18-5 / —	60–100	Non classé	N/A
Culture de bactéries vivantes (Bacillus sp.)	Confidentiel	3–5	Non classé	N/A
Agent parfumant	Confidentiel	0,1–1	Non classé	N/A
Alcools C9-11 éthoxylés	68439-46-3 / 01-2119980051-45-0000	0,1	H318 Lésions oculaires cat. 1 — provoque des lésions oculaires graves	LCS : 10 % Facteur M : N/A ETA : N/A
Polystyrène	25322-68-3 / —	< 0,1	H335 STOT SE cat. 3 (voies respiratoires)	LCS : N/D Facteur M : N/A ETA : N/A
Tensioactif non ionique	Confidentiel	1–5	Non classé	N/A

LCS = Limite de concentration spécifique · ETA = Estimation de toxicité aiguë · N/A = Non applicable · N/D = Non déterminé

Les concentrations des composants classés dangereux dans le mélange (alcools C9-11 éthoxylés et polystyrène) sont inférieures aux limites de concentration applicables au titre du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) pour la classification du mélange. Le mélange n'est par conséquent pas classé dangereux.

4 — Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.1 Description des premiers secours

Voie d'exposition	Conduite à tenir
Inhalation	Transporter la personne à l'air libre. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun effet toxicologique spécifique n'est connu pour le mélange aux concentrations d'utilisation. Un contact oculaire direct et prolongé avec le produit non dilué peut occasionner une irritation transitoire. Aucune autre donnée n'est disponible pour le mélange.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement spécifique connu. Traitement symptomatique.

5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Produit non inflammable. En cas d'incendie à proximité, utiliser de l'eau, de la mousse, une poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂).

5.2 Moyens d'extinction inappropriés

Aucun moyen d'extinction particulier n'est contre-indiqué.

5.3 Dangers particuliers résultant du mélange

Décomposition thermique

En cas de décomposition thermique, dégagement possible d'oxydes de carbone (CO, CO₂) et d'azote. Éviter l'inhalation des fumées d'incendie.

5.4 Conseils aux pompiers

Porter, si nécessaire, un appareil de protection respiratoire autonome. Aucune précaution spécifique supplémentaire liée au produit n'est identifiée.

6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussures. Voir également les sections 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les rejets dans les égouts et les eaux de surface. Contenir le déversement. En cas de rejet important dans l'environnement, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau inerte non combustible (sable, vermiculite, terre de diatomées). Recueillir dans des récipients fermés et étiquetés en vue d'une élimination conforme à la réglementation. Nettoyer ensuite la zone à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 pour les équipements de protection individuelle et section 13 pour l'élimination.

7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser dans des zones bien ventilées. Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation.

Incompatibilités de mélange

Ne pas mélanger avec de l'eau de Javel ni avec des désinfectants chlorés. Un tel mélange peut conduire à des réactions chimiques indésirables et altérer la composition du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris incompatibilités éventuelles

Conserver dans le récipient d'origine, bien fermé, dans un endroit sec et ventilé, à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Température de stockage

+5 °C à +30 °C — Éviter toute exposition prolongée à la lumière directe du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage professionnel B2B exclusif. Mélange destiné au traitement des taches et odeurs d'origine urinaire sur surfaces dures et textiles.

8 — Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle réglementaire n'est fixée pour les composants de ce mélange dans les conditions normales d'utilisation.

8.2 Contrôles de l'exposition

Type de protection	Recommandation
Mesures techniques	Assurer une ventilation suffisante, notamment en espace confiné.
Protection respiratoire	Non requise dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des mains	Gants de protection recommandés (nitrile ou latex) en cas d'utilisation prolongée ou en grande quantité.
Protection des yeux / visage	Lunettes de protection étanches recommandées en cas de risque d'éclaboussures ou d'utilisation intensive.
Protection du corps	Vêtement de travail régulièrement entretenu. Tablier de protection si nécessaire.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation. Laver les zones souillées après contact.

9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur
État physique	Liquide
Aspect / couleur	Blanc opaque, homogène
Caractéristiques olfactives	Non déterminées — agent parfumant confidentiel
pH (tel quel)	6,5 – 8,0
Point de fusion / intervalle de fusion	Non applicable (mélange aqueux liquide)
Point d'ébullition	≈ 100 °C (fraction aqueuse majoritaire)
Point d'éclair	> 65 °C — produit non inflammable
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide / gaz)	Non applicable
Limites d'explosivité (LIE / LSE)	Non applicable
Pression de vapeur (20 °C)	2,34 kPa (fraction aqueuse)
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative (20 °C)	1,00 – 1,02 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	Miscible en toutes proportions
Coefficient de partage n-octanol / eau	Non déterminé — non pertinent pour ce type de mélange aqueux
Température d'auto-inflammation	Non déterminée — non applicable
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité	Non déterminée
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Les propriétés non déterminées ne sont pas jugées pertinentes pour l'évaluation des risques de ce mélange dans ses conditions normales d'utilisation professionnelle.

10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réactivité dangereuse connue dans les conditions normales de manipulation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation. Éviter tout contact avec des oxydants puissants ou des produits chlorés.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes (< 5 °C ou > 40 °C), exposition prolongée à la lumière directe, congélation.

10.5 Matières incompatibles

Incompatibilités chimiques

Produits chlorés (notamment eau de Javel), désinfectants chimiques puissants, acides concentrés, bases concentrées.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de décomposition thermique, dégagement possible d'oxydes de carbone (CO, CO₂) et d'azote. Aucun produit de décomposition dangereux n'est attendu dans les conditions normales d'utilisation.

11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Substances

Aucune donnée toxicologique spécifique n'est disponible pour les substances individuelles du mélange aux concentrations mises en œuvre.

11.1.2 Mélange

Aucune donnée toxicologique spécifique n'est disponible pour le mélange dans son ensemble. Compte tenu de la classification des composants et de leurs concentrations respectives, inférieures aux limites de concentration applicables au titre du règlement CLP, le mélange n'est pas classé dangereux.

Effet	Observation
Toxicité aiguë	Non classé. Aucune donnée spécifique disponible pour le mélange.
Corrosion / irritation cutanée	Non classé. Un contact prolongé avec le produit non dilué peut occasionner une irritation transitoire.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Non classé. La concentration en alcools C9-11 éthoxylés (0,1 %) est inférieure à la limite de concentration spécifique (LCS 10 %) applicable à cette classification (H318). Un contact oculaire direct avec le produit non dilué peut occasionner une irritation transitoire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune donnée disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé. Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	Non classé. Aucune donnée disponible.
Toxicité pour la reproduction	Non classé. Aucune donnée disponible.
STOT — exposition unique	Non classé. La concentration en polystyrène (< 0,1 %) est inférieure à la limite de concentration applicable pour cette classification (H335).
STOT — exposition répétée	Non classé. Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

Non classé. Compte tenu de la nature aqueuse du mélange et de sa viscosité, le danger par aspiration n'est pas pertinent pour ce produit. Le mélange ne contient pas d'hydrocarbures liquides susceptibles de remplir les critères de classification au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

11.2 Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun composant du mélange n'est identifié comme perturbateur endocrinien au sens du règlement délégué (UE) 2017/2100.

12 — Informations écologiques

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Aucune donnée de toxicité aquatique spécifique n'est disponible pour le mélange ni pour ses composants aux concentrations mises en œuvre.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les composants organiques sont supposés biodégradables. Aucune donnée spécifique n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée spécifique n'est disponible pour le mélange. Compte tenu de la nature aqueuse du mélange, un potentiel de bioaccumulation significatif n'est pas attendu.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit soluble dans l'eau. En cas de rejet massif, une migration vers les eaux souterraines ne peut être exclue. Limiter les rejets dans l'environnement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun composant ne satisfait aux critères PBT ou vPvB définis à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun composant du mélange n'est identifié comme perturbateur endocrinien susceptible d'avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales applicables, notamment à la directive 2008/98/CE relative aux déchets.

Résidus de produit

Éliminer en tant que déchet, conformément aux conventions de rejet applicables sur le site d'utilisation et aux réglementations locales relatives aux eaux usées. Ne pas déverser dans les réseaux d'eaux pluviales ni dans les eaux de surface. Éviter toute contamination du sol.

Emballages vides

Rincer soigneusement avant orientation vers une filière de recyclage, et éliminer conformément à la réglementation locale applicable aux emballages.

14 — Informations relatives au transport

Le mélange n'est pas soumis à la réglementation relative au transport des marchandises dangereuses.

Réglementation	Statut	Détails
ADR (route)	Non réglementé	Mélange non dangereux
RID (rail)	Non réglementé	Mélange non dangereux
IMDG (mer)	Non réglementé	Mélange non dangereux
IATA / OACI (air)	Non réglementé	Mélange non dangereux

15 — Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n° 1907/2006 — REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 — CLP (classification, étiquetage et emballage)
- Règlement (UE) 2020/878 — modification de l'annexe II de REACH (format FDS applicable)
- Règlement (UE) 2017/542 — ajout de l'annexe VIII au règlement CLP (notification PCN / UFI)
- Règlement délégué (UE) 2017/2100 — critères d'identification des perturbateurs endocriniens
- Règlement (UE) n° 528/2012 — produits biocides (produit non concerné, voir section 1.2)
- Directive 2008/98/CE — gestion des déchets
- Directive 98/24/CE — protection des travailleurs contre les risques chimiques

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique (CSR) au sens du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) n'a été réalisée pour ce mélange.

16 — Autres informations

Libellé des mentions de danger citées à la section 3

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Historique des révisions

Version	Date	Modifications
1.0	Décembre 2014	Version initiale (règlement UE 453/2010)
2.0	Février 2026	Mise en conformité avec le règlement (UE) 2020/878 ; mise à jour de la dénomination commerciale et des coordonnées du fournisseur de la FDS
3.0	Avril 2026	Révision rédactionnelle ; harmonisation du vocabulaire réglementaire ; clarification des rubriques 1.3, 2, 3, 11, 12 et 15
3.1	Mai 2026	Harmonisation des coordonnées fournisseur (URL site www.nettopur.com) ; ajout en section 1.2 d'une mention explicite de non-revendication biocide au sens du règlement (UE) n° 528/2012 ; précision en section 11 sur la non-pertinence du danger par aspiration ; ajout en section 15.1 du règlement (UE) n° 528/2012.

Avis de responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fondées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et des réglementations en vigueur. Elles ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit. Il appartient à l'utilisateur de vérifier le respect des réglementations locales applicables.